



Présent(e)s : Mme Bru, Mme de Mun, Mme Delpuech, M. Denis, Mme Di Fiore, Mme Guez, Mme Huignard, Mme Lederman, Mme Mathieu, Mme Moreau, Mme Pellizzari, M. Peyrot, Mme Riché, M. Riché, Mme Studler, M. Laquet et M. Le Mitouard.

Excusé(e)s : M. Bru, Mme Fea Mesnage, M. Petelle, et Mme Pertriaux.

M. Eric Denis, Directeur de l'école Poulletier, est présent à cette réunion.

Mme Knafou, Directrice de Cabinet du Maire du 4^e, accompagne Mme Anne Lebreton, l'élue référente du Conseil de quartier Les Iles.

M. Eric Le Mitouard, journaliste au Parisien, assiste à la réunion. Suite aux interrogations de certains membres sur sa présence, il précise que le rôle du journal Le Parisien est d'être témoin de la vie de quartier.

Intervention de Mme Anne Lebreton, élue référente du Conseil de quartier Les Iles et réponses aux questions du Conseil de quartier

Nuisances sonores

Suite aux signalements des membres du Conseil de quartier relatifs aux nuisances sonores sur les berges de Seine, Mme Anne Lebreton explique que les berges de Seine obéissent à la même réglementation que le reste du territoire parisien. Elle ajoute qu'en raison de la forte fréquentation des voies sur berges en période estivale par des personnes consommant de l'alcool, un arrêté Préfectoral a été signé par le Préfet le 4 juillet interdisant « la consommation de boissons alcoolisées du 2^{ème} et du 5^{ème} groupe et de toutes boissons conditionnées dans un contenant en verre à certains horaires sur les voies sur berge rive droite et rive gauche. »

Un membre du Conseil de quartier demande ce qu'il faut faire au sujet de la présence d'orchestre sur les berges. Mme Anne Lebreton explique qu'il faut systématiquement appeler la police. Mme Florence Mathieu rappelle qu'il y a un cahier de doléance au commissariat du 4^e.

Mme Anne Lebreton explique que les personnes ont le droit de dormir sur les berges et que c'est ce que font les personnes sans abri. Elle insiste en indiquant que le seul levier pour les nuisances sonores est d'appeler la police. Mme Isabelle Knafou précise que l'attrait des berges de Seine est quelque chose qui ne dépend pas de la Maire du 4^e et qu'il y a un engouement extraordinaire pour les quais, qui s'amplifie chaque année.

Mme Mireille de Mun évoque les nuisances occasionnées chaque année par les concerts de la FNAC, autorisés par la municipalité, qui empêchent les riverains d'ouvrir leurs fenêtres.

Les membres du Conseil de quartier évoquent la pollution lumineuse et sonore due aux installations de Paris Plage, provenant notamment des petits bungalows. Ils rappellent qu'un dossier avait été envoyé par l'association de Défense de Notre-Dame et ses environs à la Mairie de Paris et aux ABF, courrier resté sans réponse.

Mme Mireille de Mun signale également les cracheurs de feu sur le parvis de Notre-Dame. Mme Anne Lebreton explique qu'il faut travailler avec les personnes une par une.

Plusieurs membres du Conseil de quartier partagent l'avis que les habitants doivent dire ce qui ne va pas, mais que c'est à la Mairie d'intervenir.

Installation d'une station velib sur l'île Saint-Louis

Mme Anne Lebreton explique que le choix de l'implantation des stations Vélib' a été réalisé et validé il y a plus d'un an. Elle ajoute que Paris est en déficit d'emplacement motos qui ont tendance, en conséquence, à s'installer sur les trottoirs. Elle explique que s'il s'avère que les emplacements ciblés par les membres du Conseil de quartier ne sont pas utilisés par les motos, ces emplacements pourraient peut-être être rendus à un stationnement voitures. La Mairie du 4^e va étudier la question avec les services et fera un retour aux membres du Conseil de quartier.

Certains membres du Conseil de quartier s'étonnent que l'emplacement soit décidé depuis un an et regrettent que le Conseil de quartier n'ait pas été consulté.

Mme Patricia Di Fiore souligne l'absence de station velib' sur l'île Saint-Louis.

Mme Florence Mathieu partage l'avis qu'il vaut mieux patienter pour l'installation d'une station velib' compte tenu des dysfonctionnements actuels chez velib'.

Signalement

Mme Anne Lebreton annonce que la Mairie du 4^e a transmis aux services le signalement relatif aux mauvais positionnements des panneaux situés au croisement des rues des Deux-Ponts et Saint-Louis en l'île, à l'angle de la rue Le Regrattier et le quai de Bourbon, aux croisements des rues Le Regrattier et Saint-Louis en l'île, et des rues Poulletier et Saint-Louis en l'île.

Les membres du Conseil de quartier signalent à la Mairie du 4^e le manque de signalétique entre la rue de Bretonvilliers et le pont de Sully.

Tournage

Mme Anne Lebreton explique que tourner dans les rues de Paris est gratuit. Les autorisations sont délivrées également gracieusement. Les véhicules techniques s'acquittent de taxes de stationnement sur les emplacements qu'ils occupent au même titre que les particuliers.

Mme Anne Lebreton précise que l'Île Saint-Louis est en effet sollicitée par les sociétés de tournages françaises et étrangères mais que cela ne doit pas se faire au détriment des habitants. Le Maire M. Ariel Weil a officiellement demandé à la Mission cinéma de veiller à limiter au maximum les nuisances sur l'Île : limitation du volume et du nombre d'heures de tournage, attention particulière aux plages horaires, meilleure information aux riverains. Il a également demandé à la Mission cinéma de la Mairie de Paris un bilan des tournages réalisés dans le 4^e ces deux dernières années. Ce dernier n'a pas encore été livré.

Dangerosité des pieds d'arbres du quai de Béthune

Mme Anne Lebreton explique que la responsabilité des individus et des personnes publiques (collectivité, département, État) lors d'un accident sur la voie publique, qu'il s'agisse d'un piéton, d'un cycliste ou d'un accident de voiture, relève d'une décision des juges administratifs et non de règles particulières préétablies et inscrites dans des textes. Chaque cas est unique et toute personne peut saisir le juge administratif qui fera alors une enquête pour déterminer les responsabilités de chacun.

Elle annonce que le signalement des pieds d'arbre du quai de Béthune a été transmis aux services pour traitement et précise que tous les pieds d'arbres de la rue de la Cité ont été rénovés.

Mme Colette Guez, ancienne présidente du Conseil de quartier Les Îles, explique que les membres du Conseil de quartier demandent la réfection des pieds d'arbres depuis douze ans. Mme Florence Mathieu invite les membres à utiliser l'application Dans ma Rue, qui fonctionne très bien pour les signalements. Mme Anne Lebreton partage l'avis qu'il va être très difficile de refaire des trottoirs avec des racines volumineuses.

Ancien local de La Poste

Mme Anne Lebreton explique que dans le cadre d'une concertation débutée avec la Mairie du 4^e et poursuivie avec le Conseil de quartier lors de sa réunion du 10 avril 2018, M. François Alarcon, Responsable du projet Noé, et Mme Cécile Barateau, Responsable des Relations Institutionnelles chez Franprix, sont venus échanger sur le projet d'implantation d'un magasin Noé sur l'île Saint Louis à l'occasion d'une réunion publique montée par Franprix le 4 juillet dernier.

Elle précise que cette réunion publique avait vocation de mieux définir attentes et inquiétudes autour de ce projet, afin de l'adapter et de faire de ce Noé un magasin qui réponde aux véritables besoins des habitants de l'île Saint Louis. Un nouveau magasin Noé pourrait donc être ouvert dans l'ancien local de la Poste au 16 rue des Deux-Ponts, sous réserve de l'accord de la copropriété.

Mme Christine Bru évoque l'installation possible d'un Carrefour dans le quartier. Mme Muriel Delpuech ajoute que l'investisseur qui aurait acheté les murs ne veut pas de l'installation d'un Carrefour, mais ce ne sont que des rumeurs.

Antenne Rue Budé

Mme Anne Lebreton précise que le cylindre en hauteur constaté par le Conseil de quartier rue Budé est une antenne tube de l'opérateur FREE. Cette antenne a été installée fin 2014. La Mairie du 4^e a demandé aux services de la Ville de faire un contrôle pour s'assurer de la conformité de la hauteur de ce tube. Un retour sera fait au Conseil de quartier dès réception des résultats.

Jets de bouteilles en verts sur les quais

Suite au signalement de jets de bouteilles sur les quais bas de l'île Saint-Louis depuis le pont Louis-Philippe, Mme Anne Lebreton annonce que la Mairie du 4^e propose de faire un bilan à la fin de l'été avec les services de la propreté, pour évaluer les différents types de nuisances de cette nature, et envisager une campagne en conséquence. Elle ajoute que plusieurs rondes ont été organisées cet été, en soirée, par les services de la Sécurité de la Ville et du Commissariat pour sensibiliser les utilisateurs du lieu à la bonne conduite (voire à les verbaliser).

Mme Isabelle Knafou, Directrice de Cabinet du Maire du 4^e, va par ailleurs contacter le Commissariat du 4^e pour leur faire part de cette situation problématique.

Suivi de projet issu du Budget Participatif : « Réaménager la rue des deux-ponts pour apaiser la circulation »

Mme Anne Lebreton rappelle qu'une réunion de co-construction a eu lieu en Mairie le 5 avril 2018 en présence de trois représentants du Conseil de quartier. Elle précise que les projets issus du Budget Participatif sont co-construits avec les habitants et ne sont pas « travaillés » avant les réunions de co-construction afin de laisser toute latitude aux habitants pour exprimer leurs attentes.

Suite à la réunion du 5 avril, il a été décidé de réduire la chaussée à une voie de circulation (avec contre-sens cyclable) et d'agrandir l'un des deux trottoirs. Un désaccord est apparu entre les porteurs concernant le trottoir à élargir.

Le Maire du 4^e, en s'appuyant sur les avis des services, a tranché pour un agrandissement du trottoir Est. Le projet a été dessiné par les services et l'étude technique a été lancée en juin 2018.

Les services ont soumis le projet à l'avis de la Préfecture de Police (PP) et aux Architectes des Bâtiments de France (ABF) au début de l'été.

La Mairie du 4^e fera un retour au Conseil de quartier dès réception de ces avis. Selon la nature de ceux-ci, une nouvelle réunion pourra être organisée avec le Conseil de quartier pour avancer sur le projet.

Certains représentants du Conseil de quartier qui avaient assisté à la réunion de co-construction s'interrogent sur le trottoir choisi pour être élargi et demandent à la Mairie s'il n'y a pas une erreur dans leur choix. Ils souhaiteraient voir le dessin du projet réalisé par les services. Ils font remarquer qu'ils n'ont pas été informés du service en charge du projet.

Uritrottoirs

Les membres du Conseil de quartier échangent suite à l'installation cet été d'un uritrottoir quai d'Anjou.

Mme Anne Lebreton annonce que cette installation n'émane pas de la Mairie du 4^e.

Mme Colette Guez rappelle que le Conseil de quartier a discuté pendant huit ans à chaque Conseil de quartier de déjections humaines. Elle précise avoir fait le tour de l'île Saint-Louis avec Mme Dominique Bertinotti, avec M. Christophe Girard, puis M. Julien Landel et même avec Mme Hyafil. A chaque fois que le Conseil de quartier proposait un emplacement, il y avait deux oppositions, soit sur le plan esthétique, soit sur la question de l'évacuation de l'eau, qui ne peut pas être jetée dans la Seine. Elle rappelle qu'à l'époque il y avait une vespasienne sur le quai haut et ajoute que plusieurs fois les membres du Conseil de quartier ont demandé des toilettes publiques sur le quai bas.

Plusieurs membres du Conseil de quartier critiquent la couleur rouge et s'étonnent qu'elle ait été acceptée des ABF.

M. Eric Denis, Directeur de l'école Poulletier, présente l'opposition ferme de l'école à cet uritrottoir situé à quelques mètres de bancs où les enfants prennent leurs goûters.

Mme Isabelle Knafou explique que la Mairie du 4^e n'a pas décidé de l'emplacement et du concept, qui est issu du Budget Participatif parisien. L'Hôtel de Ville a cherché une solution innovante, en s'inspirant de la ville de Nantes, qui a installé des uritrottoirs dans des endroits plutôt cachés. La Mairie du 4^e n'était pas au courant.

Elle ajoute que le modèle d'urinoir en forme d'obus est un dispositif d'été installé sur le quai d'Orléans sur la demande du Conseil de quartier. Plusieurs membres répondent qu'ils ne souhaitaient pas ce modèle.

Mme Isabelle Knafou précise que l'uritrottoir est un modèle expérimental, installé par la Mairie de Paris et pour lequel la Mairie du 4^e n'a pas été consultée. La Mairie du 4^e partage l'avis que son emplacement a été mal choisi. Le Maire du 4^e s'est engagé à identifier, en concertation avec le Conseil de quartier, un lieu pour ce dispositif ou pour un autre.

Les membres du Conseil de quartier rappellent avoir demandé une installation sur les quais bas. Mme Isabelle Knafou explique qu'aucune solution satisfaisante n'a pour le moment été proposée par l'Hôtel de Ville. Elle précise ne pas savoir si le prototype va disparaître et qu'un uritrottoir coûte 4000 euros.

Chacun des membres du Conseils de quartier exprime son avis sur l'uritrottoir :

- cela ne peut pas résoudre tous les problèmes d'urines de Paris, génère de mauvaises odeurs.
- opposition ferme à cette installation.
- profiter de la communication relayée par les journaux pour insister sur la demande du Conseil de quartier d'installer des toilettes publiques sur l'île.
- sujet qui n'est peut-être pas à traiter au Conseil de quartier car il concerne tout Paris.
- favorable à l'installation d'urinoirs sur les quais bas.
- idée de cabane pour uriner, dans des squares ou sur les quais bas.
- nécessité d'installer des toilettes pour enfants dans les squares.
- relance par courrier envisagée à Mme Hyafil.
- favorable à l'ancienne idée du Conseil de quartier d'aménager le local du quai de Bourbon, de rendre accessibles les bains douches aux personnes qui souhaitent uriner et à l'installation de sanisettes.
- lamentable et ridicule, installation sexiste.
- regrette la dépense de 4000 euros et que le Conseil de quartier n'ait pas été consulté en amont.
- nécessité de trouver une solution partagée.
- les toilettes ne résolvent pas le problème, c'est une question d'éducation.

Budget du Conseil de quartier

Mme Florence Mathieu propose d'utiliser une partie du budget de fonctionnement pour organiser un pot sur l'île Saint-Louis et un sur l'île de la Cité en octobre. Elle propose également de financer avec le budget d'investissement un projet de potager et de ruche sur le toit de la Préfecture de Police. Certains membres soulignent le fait que c'est un projet privé. Mme Florence Mathieu explique que des idées de visites ou autre pourront être négociées.

Plusieurs membres du Conseil de quartier sont favorables à financer les illuminations de fin d'année.

Divers

Il est signalé l'abattage de quatre peupliers sur le quai d'Anjou. Il est demandé à la Mairie si ces peupliers coupés étaient malades.

Il est demandé à la Mairie pourquoi trois arbres ont également été coupés à la pointe de l'île Saint-Louis (un en bas et deux plus haut sur les quais) ?

Questions posées à la Mairie du 4^e

- manque de signalétique entre la rue de Bretonvilliers et le pont de Sully.
- Projet rue des Deux-Ponts : erreur dans le choix du trottoir à élargir ? demande de voir le dessin du projet réalisé par les services. Quel service est en charge du projet ?
- plusieurs propositions ont été émises pour lutter contre l'urine et les déjections humaines sur l'espace public : retour sur celles-ci et solutions ?
- Abattage de quatre peupliers sur le quai d'Anjou : étaient-ils malades ?
- Trois arbres ont également été coupés à la pointe de l'île Saint-Louis (un en bas et deux plus haut sur les quais)

Prochaines réunions 2018

De 19h à 21h en salle voyelles du Pôle Citoyens de la Mairie du 4^e

Mardi 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre